

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 10/10/2024
Reçu en préfecture le 10/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 974-249740101-20241010-2024_125_BC_21-DE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 octobre 2024

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de présents : 10
Nombre de représentés : 4
Nombre d'absents : 2

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE SEPT OCTOBRE à 14 h 00,
le Bureau Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à Le Port,,
après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN,**
Président.

Secrétaire de séance : Mme Laetitia LEBRETON

OBJET

AFFAIRE N°2024_125_BC_21
Octroi d'une subvention à Eau de
Coco RÉUNION pour soutenir le
programme annuel de développement
et de solidarité à Tuléar, notamment
les actions du CASEM et de l'École de
Sports en faveur des enfants
vulnérables.

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Vancssa MIRANVILLE - M. Olivier HOARAU - M. Philippe LUCAS - M. Christophe DAMBREVILLE

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Irchad OMARJEE - M. Fayzal AHMED-VALI

Nombre de votants : 14

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
1 octobre 2024

- date d'affichage et de publication de la
liste des délibérations au plus tard le
14/10/2024

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - M. Henry HIPPOLYTE procuration à M. Olivier HOARAU - M. Bruno DOMEN procuration à M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE procuration à Mme Mélissa COUSIN

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 7 OCTOBRE 2024

AFFAIRE N°2024 125 BC 21 : OCTROI D'UNE SUBVENTION À EAU DE COCO RÉUNION POUR SOUTENIR LE PROGRAMME ANNUEL DE DÉVELOPPEMENT ET DE SOLIDARITÉ À TULÉAR, NOTAMMENT LES ACTIONS DU CASEM ET DE L'ÉCOLE DE SPORTS EN FAVEUR DES ENFANTS VULNÉRABLES.

Le Président de séance expose :

Rappel du contexte général

L'action extérieure des collectivités locales s'est développée au fil des années et s'inscrit aujourd'hui dans un cadre d'intervention défini par l'Article L 1115-1 et suivants du CGCT. Les collectivités locales peuvent conclure des conventions de coopération décentralisée avec des collectivités étrangères, en respectant les engagements internationaux de l'État.

Les collectivités territoriales contribuent à la solidarité et à l'aide au développement par divers moyens, incluant des projets de coopération décentralisée et des subventions à des opérateurs ou des structures associatives locales et étrangères (ONG). Grâce à un cadre juridique adapté et à des financements divers (État, Union Européenne, Région, AFD), des collectivités locales réunionnaises participent activement à cette politique, renforçant ainsi la solidarité régionale et le codéveloppement avec les pays du bassin de l'océan Indien.

Décidée à relancer et structurer sa politique de coopération, le Territoire de l'Ouest a adopté le 6 mars 2023 un cadre d'intervention global articulé autour de trois axes majeurs :

- Partage de l'expertise technique du TO à travers ses domaines de compétences.*
- Mobilité des jeunes avec l'ouverture du territoire sur l'Océan Indien.*
- Développement d'échanges culturels et solidaires avec les populations des pays voisins.*

Depuis 2022, plusieurs projets ont été engagés dans la région de Tuléar, notamment le soutien au Centre Socio-Educatif CASEM porté par l'ONG Bel Avenir, le voyage solidaire du T'cos, et l'affectation d'un VSI sur les thèmes de l'environnement et de l'eau.

Pour l'année 2024, le Territoire de l'Ouest souhaite au même titre que le Département et la Région, de soutenir activement l'association Eau de Coco Réunion dans la mise en œuvre de son programme annuel de développement et de solidarité à Tuléar. Ce soutien se concentrera particulièrement sur le projet "socio-éducatif" destiné aux enfants vulnérables de la région.

3. Présentation de la structure

L'association Eau de Coco Réunion, branche locale de l'ONG internationale Eau de Coco, œuvre pour le développement durable et l'amélioration des conditions de vie, particulièrement dans les pays du Sud. Sa mission est de soutenir et de promouvoir des projets de développement durable et d'éducation, notamment à Madagascar où se concentre une grande partie de ses actions. L'association intervient dans plusieurs domaines :

- **Amélioration des conditions de vie** : Accès à l'eau potable, nutrition, santé, et hygiène.
- **Éducation et formation** : Accès à l'éducation pour les enfants et les jeunes, et formation professionnelle des adultes pour favoriser l'auto-entrepreneuriat et l'indépendance économique.
- **Développement durable** : Promotion de pratiques agricoles durables, protection de l'environnement, et lutte contre la déforestation.
- **Sécurité alimentaire** : Mise en place de jardins communautaires et programmes de nutrition pour lutter contre la malnutrition.

4. Description du projet objet de la demande de soutien auprès du Territoire de l'Ouest

Dans le cadre du partenariat de coopération décentralisée Territoire de l'Ouest - Eau de Coco Réunion, il est proposé, au même titre que le Département et la Région, de soutenir activement l'association dans la mise en œuvre de son programme annuel de développement et de solidarité à Tuléar.

Ce soutien se concentrera particulièrement sur le projet "socio-éducatif" destiné aux enfants vulnérables de la région.

Le projet pour lequel est sollicitée la subvention vise à poursuivre et à développer les actions du CASEM et de l'École de Sports. En effet, Eau de Coco Réunion et ses partenaires locaux ont mis en place depuis 2008 un Centre d'Accueil Socio-Educatif et Musical (CASEM) et un centre d'animation sportive. Le CASEM est le seul centre artistique pluridisciplinaire à Madagascar, comptant actuellement 400 bénéficiaires dans diverses disciplines artistiques et sportives.

Objectifs du CASEM

- **Formation artistique** : Offrir des loisirs inclusifs, faciliter la scolarisation et le développement personnel des jeunes vulnérables de Tuléar.
- **Accès à l'éducation formelle** : Fournir les outils nécessaires pour un avenir meilleur.
- **Protection sociale** : Garantir le bien-être physique et émotionnel des bénéficiaires.
- **Sensibilisation interne et externe** : Promouvoir les droits des jeunes et créer une société plus consciente et impliquée.
- **Développement personnel et engagement citoyen** : Assurer un développement sain et intégral des jeunes, les incitant à s'impliquer dans l'amélioration personnelle et de leur environnement.

Objectifs de l'École Socio-Sportive

- **Éducation de qualité** : Assurer une éducation inclusive et de qualité pour 470 bénéficiaires, en ligne avec l'ODD4 (accès à tous à une éducation de qualité).
- **Inclusion et égalité** : Promouvoir la participation des enfants vulnérables sans discrimination.

Activités majeures pour 2024

- 1. Terminer l'aménagement et l'équipement du CASEM :** Finaliser la construction du nouveau centre artistique et culturel, la Cité des Arts de l'Océan Indien et son équipement. Ce bâtiment moderne et inclusif offrira des installations adaptées pour diverses activités artistiques et musicales, garantissant la durabilité du projet et l'engagement des jeunes.
- 2. Développement de l'École Socio-Sportive :** Renforcer les nouvelles activités sportives, incluant des disciplines comme le judo et la natation, pour offrir une éducation complète et de qualité aux jeunes de Tuléar.

Bilan des principales actions réalisées en 2023 :

Au titre de l'année 2023, le soutien du TO a permis de soutenir la réalisation du Casem et la mise en œuvre d'actions d'insertion autour du judo et de la natation.

Construction du Centre CASEM : Un espace éducatif et musical, la "Cité des Arts de l'Océan Indien", a été initié pour remplacer l'actuel bâtiment vétuste. Le projet vise à offrir un lieu sûr à 600 jeunes participants chaque année à des activités musicales, telles que la Batucada, la fanfare, la capoeira et des cours d'instruments. Les travaux de construction se déroulent sur 2023/24.

Introduction de nouvelles activités sportives :

Judo : 115 jeunes ont été formés au judo, une activité visant à développer la confiance en soi et à gérer le stress. Cette discipline enseigne également des valeurs fondamentales telles que la politesse, le respect et le contrôle de soi. Divers clubs de judo de la Réunion ont participé à cette action (fourniture de tapis...)

Natation : Un programme éducatif à Mangily, incluant des cours de natation, a touché 2 364 jeunes, renforçant la sensibilisation à l'environnement et la sécurité aquatique. Pour cette action une professeure de natation de la REUNION a dispensé des cours bénévolement durant un mois.

Ces initiatives visent à améliorer la résilience des jeunes face aux risques sociaux, tels que l'exploitation et la violence, tout en contribuant à leur épanouissement personnel.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 22/08/2024.

A reçu un avis favorable en Commission Affaires Générales du 19/08/2024.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **APPROUVER** l'attribution d'une participation financière d'un montant maximum de 10 000€ à l'association Eau de Coco Réunion pour l'accompagner dans la mise en œuvre de son programme annuel de développement et de solidarité à Tuléar et notamment les actions du CASEM et de l'École de Sports.

- **VALIDER** le projet de convention.

- **AUTORISER** le Président à signer la convention, ainsi que les avenants et tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président

Envoyé en préfecture le 10/10/2024

Reçu en préfecture le 10/10/2024

Publié le



ID : 974-249740101-20241010-2024_125_BC_21-DE